

Image not found or type unknown



Responsabilité syndic vis a vis employeur d'immeuble...

Par **jpluzeau**, le **03/06/2008** à **23:08**

Bonjour,rrnrnNous sommes une petite copropriété. Nous avons un employé d'immeuble avec un contrat de 35 heures par mois (depuis de nombreuses années): ménage une fois par semaine - trois cages d'escalier, deux de trois étages, une de deux étages ; sortie des poubelles trois fois par semaine. Tous les habitants de la résidence ont constaté que moins de 15 heures sont effectivement réalisées. Le syndic affirme que c'est une pratique habituelle et que nous ne pouvons rien faire...rrnrnQuels sont les recours envisageables ?rnMerci pour vos conseils....